

L'IDPA : Une formation originale et performante

L'IDPA (Institut de Droit Public des Affaires) reçoit chaque année environ vingt-cinq étudiants de l'Ecole de Formation du Barreau de Paris, choisis pour la qualité de leur parcours universitaire et leur haut degré de motivation. L'IDPA a pour vocation de promouvoir le droit public à travers les actions de son association et l'apport d'une formation complémentaire axée sur des matières de droit public (droit de l'urbanisme, techniques de contentieux administratif, droit de l'environnement, etc). Pendant leur scolarité à l'Institut, les élèves travaillent le plus souvent au sein de petits groupes souples et opérationnels encadrés, principalement, par des praticiens (magistrats et avocats). Ceci permet de leur assurer une formation interactive et en étroite symbiose avec les préoccupations du terrain.

Comment se déroulent la scolarité et les enseignements de l'IDPA en parallèle de ceux de l'EFB ?

Comme dans le cursus « classique » de l'EFB, l'IDPA repose sur trois semestres : le premier consacré au PPI – de janvier à juin – permet aux élèves avocats d'effectuer un stage au sein d'une juridiction administrative (Conseil d'Etat, Cours administratives d'appel, Tribunaux administratifs), d'une administration, d'une entreprise (publique ou privée) ou encore en cabinet d'avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, le deuxième – de juillet à décembre – est consacré aux enseignements, dispensés en alternance avec les modules de formation de l'EFB, et le troisième – de janvier à juin de l'année N+1, les élèves avocats effectuent un stage obligatoire en cabinet. Ce stage est destiné à assurer, dans les meilleures conditions, la transition entre la période de formation et l'entrée dans la vie professionnelle.

Les enseignements donnés par les magistrats de l'ordre administratif et les avocats se veulent très pratiques. Les étudiants sont ainsi mis en situation réelle, souvent par des études de cas, et doivent rédiger des mémoires, des requêtes, des demandes d'expertise comme s'ils exerçaient en cabinet et doivent effectuer soit des consultations soit des recours devant les juridictions administratives.

Dans certains séminaires, une large place est réservée aux interventions extérieures (responsables d'entreprises ou de collectivités publiques) afin d'enrichir encore le contenu de la matière concernée.

Attention ! Les élèves intégrant l'IDPA devront obligatoirement :

- Commencer par le PPI,
- Démarrer le semestre de cours à l'EFB fin juin (rentrée fin août incompatible),
- Choisir une combinaison incluant le parcours « Droit public » pour les enseignements spécialisés.

Candidature et inscription

La possibilité de candidater pour l' « IDPA » est ouverte dès la préinscription à l'EFB. Les informations relatives au dossier de candidature sont énoncées sur le site internet de l'IDPA : <https://association-idpa.com>. Une lettre de motivation est obligatoire.

La liste des candidats admis sera publiée début janvier. Les candidats sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur dossier académique (mentions...), du nombre et de la qualité des stages déjà effectués, du profil publiciste et de leur motivation.

Les inscriptions à l'IDPA se font également à la Faculté de droit Jean Monnet de l'Université Paris-Sud XI (Sceaux) qui délivre un diplôme universitaire à la fin de la formation. Des frais d'inscription spécifiques sont à prévoir au titre de ce diplôme (environ 750 euros).